



Cabinet d'expertises en construction et de diagnostics immobiliers

Technique et hygiène du bâtiment - Législation et évaluation immobilière - Environnement urbain

Loi carrez - Amiante - Termites - Plomb - Gaz - Energie - Electricité

CERTIFICAT DE MESURAGE

loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 - décret n° 97-532 du 23 mai 1997

Article 46 loi 65-557 du 10 juillet 1965 (modifié) - Article L721-2 du CCH - Article R111-2 du CCH

ADRESSE ET NATURE DU BIEN FAISANT L'OBJET DU MESURAGE :

APPARTEMENT T2 A USAGE D'HABITATION - ETAGE: RDC
N° LOT : 208

47, rue Roger Salengro - 42000 ST ETIENNE

Affaire judiciaire : CREDIT MUTUEL C/ COMBRICHON

REALISE LE : 17.10.2019

Le présent mesurage a été réalisé conformément à l'article 4 du décret qui mentionne :

"la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionné à l'article 46 de la loi du 10 Juillet 1965, est :

la superficie des planchers des locaux clos et couverts, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres.

Il n'est pas tenu compte des planchers des parties de locaux d'une hauteur sous plafond inférieure à 1,80 ml. "

Superficie : 61.20 m²

Réf. Dossier : 5.2007017

Présent document dressé le 15.07.2020 à Lyon,

Conformément à la mise en application au 24 juin 2014 prévue à l'article 54 V de la loi n° 2014-366,

Pièces	Surface en Loi Carrez en m ²	Surface habitable en m ²	Surface complémentaire en m ²
HALL/SEJOUR	23.56	23.56	
CHAMBRE 1	16.26	16.26	
SDE	3.15	3.15	
WC	2.51	2.51	
CUISINE	15.72	15.72	
TOTAL	61.20	61.20	0

Ce document ne peut être utilisé que par le propriétaire ci-dessus mentionné; en outre, ce document n'est plus valable dès que les lieux ont été l'objet de transformation ou modification de distributions postérieures à la date de réalisation ci dessus mentionnée. Le cabinet JURITEC n'est pas responsable des autorisations administratives obligatoirement délivrées lors de la transformation des lots, le présent mesurage étant celui des locaux au jour de la visite.

C.MASAT
Expert

JURITEC DAUPHINE-SAVOIE - S.A.R.L Cabinet MASAT - Téléphone: 06.26.98.31.53. - 04.78.52.50.25.

Christophe MASAT, expert certifié BUREAU VERITAS CERTIFICATION - c.masat.juritec@gmail.com

ISERE : 9, rue Anatole France - 38490 ST ANDRE LE GAZ - RHONE : 8, rue Jean Bart - 69003 LYON (métro Grange Blanche)

Diplômé de l'école du bâtiment et du génie civil de Grenoble-Sassenage - Membre du S.N.E.I. (Syndicat National des Experts Immobiliers)

N° SIRET : 51512689400036 - ASSURANCE : RCP HDI 01012582-14002/085 - Site Internet: <http://www.juritec.com>